

## Avenant au règlement de la 7<sup>ème</sup> édition du Concours International de Composition pour Orchestre à Vent – 2021

L'article 8 du règlement est modifié comme suit :

### Article 8

L'envoi des œuvres pourra se faire par **wetransfer.com** à l'adresse suivante : **cic721@coupsdevents.com**

La partition devra être obligatoirement accompagnée de la fiche de renseignements vous concernant, au format PDF, contenant les informations suivantes :

Nom du compositeur ou de la compositrice, prénom, sexe, nationalité, adresse complète postale et adresse électronique, pays, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, le **titre de l'œuvre** ainsi qu'une déclaration signée et datée par le compositeur déclarant que son œuvre est inédite (voir art. 4). Ces informations seront libellées obligatoirement en Français, Anglais, Allemand ou Espagnol.

Un enregistrement de l'œuvre peut être joint à la partition (score)

### **L'envoi de l'œuvre pourra également se faire par voie postale et, dans ce cas, se faire obligatoirement de la manière suivante :**

a) mettre l'œuvre dans une enveloppe indiquant son titre.

b) joindre une deuxième enveloppe cachetée contenant les informations suivantes : nom du compositeur ou de la compositrice, prénom, sexe, nationalité, adresse complète postale et adresse électronique, pays, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, titre de l'œuvre ainsi qu'une déclaration signée et datée par le compositeur déclarant que son œuvre est inédite (voir art. 4). Ces informations seront libellées obligatoirement en Français, Anglais, Allemand ou Espagnol. Sur cette deuxième enveloppe, obligatoirement cachetée, doivent être inscrits : le titre de l'œuvre et la mention "confidentiel".

Ces deux enveloppes doivent être mises sous pli unique dans lequel peut être joint un enregistrement de l'œuvre.

Ce pli sera adressé en recommandé à l'adresse suivante : Coups de Vents Concours international de composition 10, rue de l'Égalité 62230 OUTREAU - FRANCE avant le vendredi 1<sup>er</sup> Août 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un accusé de réception vous sera automatiquement envoyé.

**Cette nouvelle disposition ne modifie pas l'article 7 qui devra être scrupuleusement respecté.**